



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 avril 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur André Turgeon, directeur général adjoint, et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-263

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par ses résolutions numéros CM-2017-693 du 29 août 2017 et CM-2018-28 du 23 janvier 2018, ont approuvé deux nouvelles phases du projet résidentiel Le Plateau de la Capitale, par conséquent cinq nouvelles rues doivent être nommées et le prolongement d'une rue déjà nommée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique l'ouverture de cinq nouvelles rues et qu'elles doivent être officiellement désignées;

CONSIDÉRANT QUE les noms Liverpool, Saint-Pétersbourg, Anvers, Rotterdam et Dunkerque sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rue proposés « Liverpool, Saint-Pétersbourg, Anvers, Rotterdam et Dunkerque » pour le projet résidentiel Le Plateau de la Capitale et le prolongement du boulevard d'Amsterdam :

Nomination de nouvelles rues :

<u>Numéros de lots</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Noms de rues</u>
6 195 625	Québec	rue de Dunkerque
6 195 626	Québec	rue d'Anvers
6 195 628	Québec	rue de Saint-Pétersbourg
6 195 629	Québec	rue de Rotterdam
6 195 630	Québec	rue de Liverpool

Prolongement d'une rue existante :

<u>Numéro de lot</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Nom de rue</u>
6 195 627	Québec	boulevard d'Amsterdam

Adoptée

CE-2018-264

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DE FRANCFORT - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue de Francfort, dossier RS-18-39, comme illustré au plan numéro CRO-18-129 du 12 mars 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Francfort	Ouest	À partir de la rue de Dublin, sur une distance de 102 m vers le sud	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-129 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-265

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-
TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard Saint-Joseph, dossier, RS-18-71, comme illustré au plan numéro CRO-18-188 du 15 mars 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Joseph	Est	À partir de la rue Duquesne, sur une distance de 106 m vers le nord	2 heures 9 h à 18 h Lundi au vendredi
Saint-Joseph	Est	À partir du côté sud de l'intersection de la rue Bienville, sur une distance de 37 m vers le nord	2 heures 9 h à 18 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-188 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-266

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE FORAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Foran, dossier RS-18-72, comme illustré au plan numéro CRO-18-095 du 5 mars 2018.

Installer des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Foran	Ouest	À partir d'un point situé à 65 m au sud de la rue LaCasse, sur une distance de 45 m vers le sud	15 minutes 7 h à 8 h 30 et 14 h à 15 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin
Foran	Ouest	À partir d'un point situé à 157 m au sud de la rue LaCasse, sur une distance de 75 m vers le sud	15 minutes 7 h à 8 h 30 et 14 h à 15 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Foran	Ouest	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue LaCasse, sur une distance de 50 m vers le sud	7 h à 8 h 30 et 14 h à 15 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus scolaire

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-095 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-267

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
PROMENADE CRESCENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES -
MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la promenade Crescent, dossier RS-18-74, comme illustré au plan numéro CRO-18-153 du 28 mars 2018.

Installer des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Crescent	Nord	À partir d'un point situé à 102 m à l'est du chemin Vanier, sur une distance de 34 m vers l'est	15 minutes
Crescent	Nord	À partir d'un point situé à 157 m à l'est du chemin Vanier, sur une distance de 56 m vers l'est	15 minutes

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-153 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-268

**SOUSSION 2017 SP 094 - CONSTRUCTION DU SENTIER DE LA FERME
MOORE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-
TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de construction du sentier de la ferme Moore, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 99 376,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 mars 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-16002-001-16708	90 743,84 \$	Sentier de la ferme Moore - C-10-69 - Partie 216-3035 - Sentier de la ferme Moore
04-13493	4 321,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 310,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-269

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DU DÔME - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC –
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue du Dôme, dossier RS-18-51, comme illustré au plan numéro CRO-18-132 du 9 avril 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Dôme	Ouest	À partir d'un point situé à 5 m au sud de la rue de la Coupole, sur une distance de 24 m vers le sud	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Dôme	Est	À partir du chemin Freeman jusqu'à un point situé à 83 m au nord de la rue de la Coupole	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De la Coupole	Sud	À partir de la rue du Dôme, sur une distance de 29 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Dôme	Ouest	À partir d'un point situé à 6 m au nord de l'entrée nord de l'École du Dôme, sur une distance de 30 m vers le nord	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-132 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-270

**SOUSSION 2018 SP 023 - SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - DIVERS DOSSIERS DE
STABILISATION DE TERRAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., située au 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'études d'avant-projet pour divers dossiers de stabilisation de terrain, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 144 569,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 février 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-037-16709	132 011,28 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructure - 17-3103 – Études de stabilisation de terrains
04-13493	6 287,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 271,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-271*

**RENOUVELLEMENT DE BAIL - LOCATION À FIDO SOLUTION INC. D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN POUR UNE TOUR ANTENNE AU 204, BOULEVARD
SAINT-RAYMOND - LOT 1 794 560 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT
ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de la caserne de pompiers numéro 2 – Calixte Rouleau, située au 204, boulevard Saint-Raymond, lot 1 794 560 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 363,4 m², sur laquelle est érigé un local et une tour antenne de communication loués à Fido solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE le bail ainsi que les options de renouvellement et les droits de colocation intervenus entre la Ville de Gatineau et la firme Fido solutions inc. prenaient fin le 31 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la firme Fido solutions inc. a manifesté son intérêt pour un nouveau bail et la Ville de Gatineau est d'avis qu'il est opportun de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE tous les Services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette location :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Gatineau et la firme Fido solutions inc. incluant les principales conditions suivantes :
 - Bail de cinq ans rétroactif au 1^{er} septembre 2017 sur des parties du lot 1 794 560 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 74,3 m² (45,5 m² + 28,80 m²);

- Droit d'accès aux lieux loués, accordé au locataire sur une partie du lot 1 794 560 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 1 795 102 du cadastre du Québec d'une superficie de 531,1 m²;
 - Deux options de renouvellement de cinq ans chacune;
 - Un loyer annuel de 26 249,94 \$ par année TPS et TVQ en sus;
 - Loyer ajusté à l'indice des prix à la consommation annuellement;
 - Loyer ajusté à la valeur marchande lors de l'exercice de chaque option de renouvellement de cinq ans et à l'indice des prix à la consommation par la suite;
 - Colocation à 50 % du loyer courant;
 - Avis de non-renouvellement de six mois;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail à intervenir en s'assurant du respect des termes et conditions du bail;
 - d'autoriser les Services juridiques et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville, advenant que le propriétaire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
 - d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-272

RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-01 - 392 438,99 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 20 JANVIER 2018, B-02 - 513 840,17 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 JANVIER 2018 ET B-03 - 678 187,32 \$ - PÉRIODE DU 28 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-01 au montant de 392 438,99 \$ pour la période du 1^{er} au 20 janvier 2018, B-02 au montant de 513 840,17 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2018 et B-03 au montant de 678 187,32 \$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-273

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-04 - 807 883,58 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 FÉVRIER 2018, B-05 - 182 904,94 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 FÉVRIER 2018, B-06 - 467 550,60 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 FÉVRIER 2018 ET B-07 - 489 820,13 \$ - PÉRIODE DU 25 FÉVRIER AU 3 MARS 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-04 au montant de 807 883,58 \$ pour la période du 4 au 10 février 2018, B-05 au montant de 182 904,94 \$ pour la période du 11 au 17 février 2018, B-06 au montant de 467 550,60 \$ pour la période du 18 au 24 février 2018 et B-07 au montant de 489 820,13 \$ pour la période du 25 février au 3 mars 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-274

SOUSSION 2017 SP 007 - RENOUELEMENT - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-565	---	Pavage Gadbois	2017 SP 007 – Réparations de trottoirs et bordures	1 262 620,96 \$	15-04-2018 au 01-12-2018	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une seule année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée pour le dossier cité ci-haut.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les postes budgétaires des activités concernées, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-275

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - 101, AVENUE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison de la famille de Gatineau a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 101, avenue Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Maison de la famille de Gatineau pour une partie de l'immeuble situé au 101, avenue Gatineau.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adopté

CE-2018-276

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER - 67, RUE DU COUVENT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLNER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre alimentaire Aylner a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 67, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Centre alimentaire Aylner pour une partie de l'immeuble situé au 67, rue du Couvent.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-277

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - 142, RUE MUTCHMORE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 142, rue Mutchmore;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain pour l'immeuble situé au 142, rue Mutchmore.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-278 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR UN MONTANT TOTAL DE 307 811,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 MARS 2018**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 d'un montant de 307 811,28 \$ pour la période du 22 au 28 mars 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-279 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 POUR UN MONTANT TOTAL DE 313 504,13 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 MARS AU 4 AVRIL 2018**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 313 504,13 \$ pour la période du 29 mars au 4 avril 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-280 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 13 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	4 292,30 \$	2 au 6 avril 2018
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	337 102,87 \$	2 au 6 avril 2018
Liste des embauches numéro 13	Embauche du personnel temporaire	262 992,22 \$	25 au 31 mars 2018

Adoptée

CE-2018-281

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	27 436,78 \$	9 au 13 avril 2018
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	530 772,15 \$	9 au 13 avril 2018
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	12 987,47 \$	9 au 13 avril 2018
Liste des embauches numéro 14	Embauche du personnel temporaire	850 916,51 \$	1 ^{er} au 7 avril 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-282

SOUSSION 2018 SP 081 - LOCATION DES LIENS TÉLÉPHONIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron ltée, 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 4M8, pour la location de liens téléphoniques, pour un montant total approximatif de 97 662,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mars 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois années et prendra effet à compter du 1^{er} juin 2018 avec la possibilité de prolonger pour une année. Les prix demeureront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2019 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-283

SUBVENTION DE 26 100 \$ - FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - RÉNOVATIONS À L'ÉDIFICE DE LA CABANE EN BOIS ROND - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 26 100 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour les rénovations sur l'édifice de la Cabane en bois rond.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-692	26 100 \$	Madame la conseillère Isabelle N Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-284

SUBVENTION DE 25 000 \$ - ASSOCIATION DE L'OUÏE DE L'OUTAOUAIS - PROJET DE CONSTRUCTION « UN TOIT SOURD MA TÊTE » - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 25 000 \$ à l'ordre de l'Association de l'ouïe de l'Outaouais, 115, boulevard Sacré-Cœur, pièce 206, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour le projet de construction « Un toit sourd ma tête ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-692	25 000 \$	Madame la conseillère Isabelle N Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-285

AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET DE FERMETURE D'UNE PORTION DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY AFIN D'EN FAIRE UNE RUE PIÉTONNIÈRE PERMETTANT LA TENUE D'ACTIVITÉS D'ANIMATION ET DES TERRASSES DE RESTAURATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE les six éditions précédentes du projet pilote de fermeture de la rue Laval se sont avérées positives et que les commerçants du secteur désirent répéter l'expérience et demande de conclure une entente triennale 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville propose la fermeture de la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, de la rue Aubry et d'une portion de la rue Kent pour 2018, du 3 mai au 5 novembre inclusivement, pour 2019, du 2 mai au 4 novembre inclusivement et pour 2020, du 30 avril au 2 novembre inclusivement, et ce, sept jours par semaine, 24 heures sur 24 afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation et des terrasses de restauration;

CONSIDÉRANT QUE le secteur piétonnier Laval/Aubry/Kent est un plateau d'activités d'animation où des événements à caractère culturel, communautaire, sportif et économique peuvent avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement du secteur de la rue Laval sont planifiés à compter du 26 juin 2018, et ce, jusqu'en 2020;

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville est le porteur du projet auprès de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut régir tout empiètement et occupation sur une voie publique en vertu des dispositions des articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville déposera, au 1^{er} mai de chaque année de l'entente, un calendrier préliminaire d'événements décrivant les activités d'animation qui se tiendront durant cette période, auquel d'autres activités de même nature pourraient s'ajouter au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente vise à autoriser la fermeture et établir les modalités d'occupation du domaine public, uniquement d'une portion des rues Laval, Aubry et Kent;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du domaine public par un tiers comporte des implications importantes que ce soit en matière de responsabilité civile, d'entretien, de sécurité, de circulation des personnes et de nuisances;

CONSIDÉRANT QU'un passage sera maintenu sur les rues Aubry et Kent afin de conserver l'accès des propriétaires et locataires des immeubles qui s'y trouvent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet de fermeture de la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, de la rue Aubry et d'une portion de la rue Kent pour 2018, du 3 mai au 5 novembre inclusivement, pour 2019, du 2 mai au 4 novembre inclusivement et pour 2020, du 30 avril au 2 novembre inclusivement, et ce, sept jours par semaine, 24 heures sur 24 afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation et des terrasses de restauration;
- les services municipaux concernés et le centre de services de Hull à assister l'association Vision centre-ville ou ses représentants mandatés afin d'assurer la mise en œuvre du projet selon leurs champs d'expertise respectifs et les procédures d'approbation en vigueur;
- la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à offrir la gratuité pour le stationnement municipal situé au 15, rue Leduc entre 17 h et 6 h, et ce, du 3 mai au 5 novembre 2018, du 2 mai au 4 novembre 2019 et du 30 avril au 2 novembre 2020;
- la mise en œuvre à titre de projet pilote « un projet d'animation d'art de rue » émanant du Service des arts, de la culture et des lettres, sur le périmètre Laval/Aubry/Kent afin de contribuer à augmenter les opportunités professionnelles pour les artistes offrant des prestations d'art de rue et créer davantage d'animation au centre-ville;

- la directrice territoriale du centre de services de Hull ou son représentant désigné, par l'envoi d'un avis écrit à Vision centre-ville, à devancer ou prolonger le présent protocole d'entente sur avis des services concernés, et ce, au plus tard sept jours avant la date prévue de fermeture et/ou de réouverture;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'association Vision centre-ville.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-286

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT- CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- décrète une modification à la réglementation de la circulation sur la rue Wellington pour y implanter une circulation à double sens entre les rues Leduc et Laval;
- décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Wellington, dossier RS-18-109, comme illustré au plan numéro CRO-18-279 du 20 avril 2018.

Installer une zone de stationnement interdit

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Sud	Entre les rues Leduc et Laval	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-279 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-287

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE TYPE « HUB »

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2018-254 a été adoptée lors de la séance du conseil municipal du 17 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de police de la Ville de Gatineau à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du projet de type « Hub ».

Adoptée

CE-2018-288

FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 113850

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113850 a été embauché le 7 mars 2016 sur la liste d'admissibilité afin de combler des besoins temporaires;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113850, à titre d'employé temporaire, devait se soumettre aux procédures de rappel prévues à l'article 5.06 de la convention collective des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113850 a cumulé trois refus d'affectation prévus à l'article 10.06 de la convention collective des employés cols blancs, entre le 16 septembre et le 23 novembre 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 113850.

Adoptée

CE-2018-289

RÉCLAMATION EN RESPONSABILITÉ - COMPAGNIE HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE CONTRE LA VILLE DE GATINEAU, ÉVÉNEMENT SURVENU LE OU VERS LE 10 MARS 2017 LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT - ENTENTE HORS COUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a un contrat de location de niveleuse avec la compagnie Hewitt Équipement Limitée qui était en vigueur au moment de l'incident;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que des dommages importants ont été causés à une niveleuse lors des opérations de déneigement effectuées par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler la réclamation de la compagnie Hewitt Équipement Limitée tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour de la réclamation intervenu entre la Ville de Gatineau et Hewitt Équipement Limitée et autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire assigné à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2018.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif